FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
ColArt International Holdings Ltd.
The Studio Building
21 Evesham Street
London
W11 4AJ
United Kingdom
+44 (0)208 424 3200
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant
ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

2-AMINO-2-METHYLPROPANOL		1-5%
Numéro CAS: 124-68-5	Numéro CE: 204-709-8	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412	Xi;R36/38 R52/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition > 0.1% SVHC POLYETHYLENE GLYCOL OCTYLPHENYL ETHER CAS #9036-19-5 (LAGOON, ANISEED, ASH BLUE, PIERRE ROS, SAHARA YELL, IVORY, FLESH TINT, PALE PINK, LAVANDER, VERDIGRIS, OLD PINK, SHELL GREY)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Inhalation Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Aucune recommandation particulière. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Protection des secouristes Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

Traitements particuliers Pas de traitement particulier requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune recommandation particulière. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Aucune recommandation particulière.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Aucune protection des mains particulière recommandée.

Autre protection de la peau et du corps Pas d´équipement de protection spécifique noté, mais peut être requis de toute manière.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte

Couleur Couleurs diverses.

Odeur Pas d'odeur caractéristique.

pH pH (solution concentrée): 9-10

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition > 100°C @ 760 mm Hg

Densité de vapeur > 1

Densité relative 1.1 - 1.4 @ 20°C

Solubilité(s) Miscible avec l'eau

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Information générale	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	08 01 12 waste paint and varnish other than those mentioned in 08 01 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Non Réglementé.
Indications de transport routier	Non classé
Indications de transport ferroviaire	Non classé
Indications de transport maritime	Non classé
Indications de transport aérien	Non classé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

LEFRANC & BOURGEOIS FLASHE (GENERAL COLOURS)

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CAS: Chemical Abstracts Service. ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Conseils de formation	Lire et suivre les recommandations du producteur.
Date de révision	14/09/2017
Révision	5
Remplace la date	06/04/2016
Phrases de risque dans leur intégralité	Non classé R22 Nocif en cas d'ingestion. R35 Provoque de graves brûlures. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.